

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Habiletés cliniques – Sage-femme 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1005.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales :

- Ab1 à Ab7
- Bb1 et Bb3
- Cb2
- Db1, Db2, Db3
- Eb1
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

À l'issue du module l'étudiant.e sera capable de :

- Intégrer les bases de la sémiologie des grands systèmes et faire des liens avec les situations cliniques rencontrées dans le domaine de la santé et de la périnatalité.
- Comprendre la physiologie et le mécanisme de certaines pathologies liées au système cardiaque, pulmonaire et abdomino-rénal, afin d'acquérir les bases de l'examen clinique de ces trois systèmes, par un entraînement ciblé et pratique à l'examen hors grossesse.
- Réaliser et acquérir les actes de soins selon les critères et techniques en vigueur dans les soins et acquérir de la dextérité. Respecter les règles ci-dessous :
 Organisation, Responsabilité, Sécurité, Confort, Economie, Ergonomie, Efficacité,
 Transmission, Durabilité, Qualité relationnelle du soin.
- Maîtriser l'examen clinique du Nouveau-né sain
- Prendre en soins un nouveau-né selon les règles du TABC en salle d'accouchement
- Démontrer un raisonnement sur la base d'études de cas
- Intégrer les particularités des plaies avec une cicatrisation de seconde intention
- Acquérir un vocabulaire médical adéquat

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus :

- Ateliers de soins de base
- Atelier de soins obstétricaux
- Atelier TABC NN au CIS
- E learning : Nouveau-né examen clinique
- Cours
- Cours sémiologie pulmonaire et cardiovasculaire
- Cours-réponses examen clinique du nouveau-né
- Cours /atelier *Teamstepps*
- Vocabulaire médical

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Séminaires
- ☐ Relation professionnelle
- ☐ Accompagnement corporel
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Examen clinique (atelier pratique)
- ☒ Autres

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé
- TPO : Temps présentiel obligatoire
- TPC : Temps personnel avec consignes
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	50
TPR :	4
TPC :	8
TPI :	58
Total :	120

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021). En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Un examen pratique portant sur l'anamnèse ciblée, l'examen clinique et la réalisation du SBAR ainsi que sur les connaissances vues en cours de sémiologie et dans les cahiers d'examen clinique. Il correspond à 100% de la note

- Période : semaine 29

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les deux prérequis doivent être réalisés. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Examen pratique. Valider le ou les deux soins en cas d'échec à un ou deux soins lors du premier examen.
- Période : semaine 37

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : semaine 29

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Corine-Yara Montandon

Enseignant.e.s : voir syllabus

Descriptif validé le 03.02.2025 par

Thomas Desplanches
Responsable de la filière